



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Réf. : 2022-019-BLe

Amiens, le 12 janvier 2022

Service Eau et Nature  
Pôle Nature et Biodiversité  
Affaire suivie par : Bénédicte LEFÈVRE  
Tél. : 03 22 82 90 79  
benedicte.lefevre@developpement-durable.gouv.fr

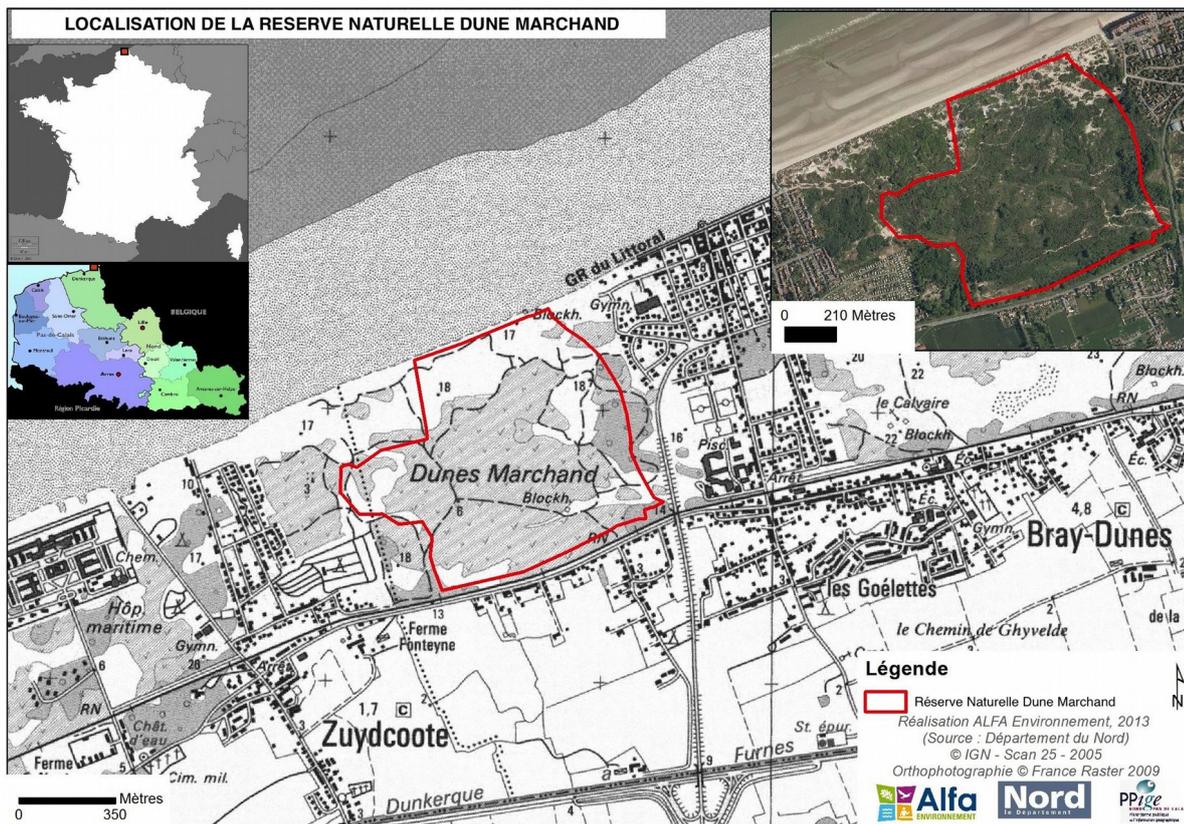
**Note de présentation du projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand**

**I – Le site de dune Marchand**

*a/ Un site intégré au sein d'une vallée alluviale de grande valeur, mais sous pression*

La Réserve naturelle nationale de la dune Marchand (RNN19) se trouve à l'extrême nord du département du Nord, sur les communes de Zuydcoote et de Bray-Dunes. Elle est distante d'environ 10 km de Dunkerque et 10 km de la frontière belge. Elle fait partie d'un vaste éco-complexe de plus de 1 000 hectares (comprenant la dune Dewulf, la dune Fossile de Ghyvelde, la dune du Perroquet et les dunes du Westhoëk belges). 800 hectares situés sur la partie française, à l'est de Dunkerque, sont en majeure partie propriété du Conservatoire du Littoral, qui en a confié la gestion au Département du Nord dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ce vaste complexe écologique dunaire, typique des dunes flamandes et unique en Europe, abrite une mosaïque de milieux en évolution permanente. Ainsi, dunes blanches à Oyat, bas-marais temporairement inondés appelés « pannes », ou encore dunes boisées et arbustives abritent une faune et une flore d'une formidable diversité. La Réserve naturelle actuelle, créée par le décret ministériel, n°90-892 du 1<sup>er</sup> octobre 1990 (abrogeant l'arrêté ministériel du 11 décembre 1974) s'étend sur 83 ha sur un massif dunaire préservé de 113 ha dont 108,8 ha appartiennent d'ores et déjà au Conservatoire du littoral.

La dune Marchand s'étend sur une longueur de 1630 mètres mesurée sur le haut de plage, depuis le pied ouest de la petite jetée de mise à l'eau de Bray-Dunes jusqu'à la hauteur de la première construction de Zuydcoote visible de la plage. La largeur de ce secteur dunaire varie d'ouest en est de 500 à 900 mètres environ. La limite sud de la Réserve est marquée par l'ancienne voie ferrée transfrontalière, devenue aujourd'hui véloroute voie verte du littoral.



## b/ Description du site

Le vaste complexe écologique dunaire auquel appartient la dune Marchand, typique des dunes flamandes et unique en Europe, abrite une mosaïque de milieux en évolution permanente. Ainsi, dunes blanches à Oyat, bas-marais temporairement inondés appelés « pannes », ou encore dunes boisées et arbustives abritent une faune et une flore d'une formidable diversité.

La dune Marchand est considérée comme l'un des fleurons botaniques du territoire dunkerquois. Les inventaires et études naturalistes réalisés depuis plus de 40 ans dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle de la dune Marchand ont permis de rassembler des nombreuses données sur la faune, la flore et les habitats de la zone à l'étude pour l'extension.

Le périmètre d'extension proposé, d'une trentaine d'hectares, fait partie des massifs dunaires littoraux présentant toutes les caractéristiques géomorphologiques et sédimentaires du type flamand. La côte flamande est parallèle à la direction des vents dominants. La nappe phréatique affleure au niveau des dépressions centrales des dunes créant ainsi des zones humides ou pannes. Le massif de la dune Marchand en est un exemple représentatif et l'extension permettant d'intégrer les premiers éléments de création des dunes est essentiel.

## II – Intérêt scientifique du projet d'extension

Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale porte sur une trentaine d'hectares.

La Réserve naturelle est incluse dans la ZNIEFF de type 1 n°310007021 « Dunes Marchand » (n°75 régional) et fait partie intégrante du site Natura 2000 FR3100474 « Dunes de la plaine maritime flamande ». Par ailleurs, on recense sur le site de la Dune Marchand à la fois un site classé, codifié 59SC08 « Dunes de Flandre Maritime » (arrêté du 31/08/1978) et un site inscrit, codifié 59SI11 « Dunes de Flandre Maritime » (arrêté du 25/02/1972). Avec les dunes du Perroquet et Dewulf. Le massif dunaire est inscrit à l'inventaire national du patrimoine géologique (site NPC0001 : « Massifs dunaires de la Flandre maritime »).

L'intérêt de l'extension porte sur les habitats et les espèces liés aux végétations annuelles des laisses de mer, aux dunes embryonnaires mais aussi aux dunes blanches et aux dunes grises, qui sont, elles, déjà présentes au sein de la RNN.

Les enjeux de conservation des espèces se concentrent principalement sur la flore, les insectes (rhopalocères, orthoptères) et les oiseaux. Au moins 9 espèces végétales patrimoniales sont présentes dans le périmètre d'extension, il s'agit notamment de l'Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*), le Panicaut maritime (*Eryngium maritimum*), la Violette de Curtis (*Viola curtisii subsp. dunense*), la Silène conique (*Silene conica*), l'Orobanche du gaillet (*Orobanche caryophyllacea*), l'Orobanche pourpre (*Orobanche purpurea*), la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), la Sagine noueuse (*Sagina nodosa*) et l'Élyme des sables (*Leymus arenarius*).

Concernant les oiseaux, l'extension du périmètre de la réserve permettra d'intégrer notamment les habitats des espèces suivantes : Alouette lulu (*Lullula arborea*), Cochevis huppé (*Galerida cristata*) et Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) même si certaines espèces se font de plus en plus rares sur le site.

L'extension de la RNN permettrait d'assurer la fonctionnalité optimale de ce réservoir de biodiversité au sein du réseau des espaces naturels dunaires.

En outre, le présent projet doit également contribuer à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de protection de la nature, en particulier par sa participation à la stratégie nationale de création des aires protégées, et à l'action n°35 du plan national biodiversité. L'action n°35 du plan vise la création ou l'extension de vingt réserves naturelles nationales avant la fin de l'année 2022.

Enfin, dans le cadre de la procédure d'élaboration du présent dossier, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France, lors de sa réunion du 24 janvier 2020, a émis un avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle.

### **III – Contexte local**

Le périmètre envisagé n'est concerné par aucun projet industriel, urbanistique, d'infrastructure ou encore militaire.

Le projet d'extension de la RNN n'aura pas d'effet sur des projets existants ou à venir sur ce secteur.

### **IV – Acceptation locale du projet**

Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale est perçu favorablement par les représentants de la population locale. Le site est inclus dans l'Opération Grand Site de France, portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le conseil départemental du Nord, gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral, mène une gestion à vocation conservatoire sur le site et l'accessibilité du public est encadrée par un schéma d'accueil.

### **V – Indemnisation des propriétaires**

Le projet couvre des terrains pour lesquels l'État n'aura à verser aucune indemnisation lors de l'extension de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand.

Pour le directeur,  
Le chef du Service Eau et Nature,



Marc GREVET